



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION,
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU
PROGICIEL PROVE IT**

**DÉCISION N° AU-19-288
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, l'assistance et la maintenance du progiciel PROVE IT ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société RUBYCAT LABS de signer un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance du progiciel PROVE IT ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société RUBYCAT LABS – 1137 A Avenue des Champs Blancs 35510 CESSON SEVIGNE représentée par sa Présidente Madame LESAGE Cathy, un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance du progiciel PROVE IT. La validité du contrat est à compter du 1^{er} août 2019 au 31 décembre 2019. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2022.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1980,00 euros HT (mille neuf cent quatre-vingt euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190726-lmc1H6495H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2019 Date de Publication : 26/07/2019
